

VŒUX DE MADAME LA MAIRE DUPENLOUP JACQUELINE

Bienvenus à tous,

Madame la Conseillère départementale Sophie Verney, aux origines villarines,
Messieurs les Maires et élus de St Colomban des Villards, St Etienne et Ste Marie de Cuines,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers habitants de St Alban et St
Colomban,

Je dois excuser l'absence de plusieurs personnes retenues par ailleurs, Madame le Sous-Préfet, que j'ai invitée à venir dans notre commune dès qu'elle en aura la disponibilité, Madame la Députée de notre circonscription, Emilie Bonnivard, Bernard Chêne, président de la 4 C, et celle de Patrick Provost, Conseiller départemental et maire de St François Longchamp, avec une mention spéciale car il a un motif absolument incontestable : il célèbre un mariage à Montgellafrey.

Avant toute chose, je voudrais ici renouveler ma sympathie aux familles de St Alban qui ont été endeuillées en cette année 2023, bien difficile pour nos anciens. Depuis le dernier trimestre 2022, ce sont 10 de nos aînés qui nous ont quittés. Nous avons vu partir des visages souriants, dynamiques, qui, pour beaucoup d'entre eux, animaient encore nos hameaux de leur présence, malgré leur âge et certaines fois, leurs soucis de santé. Ils étaient la mémoire de Saint-Alban-des-Villards et c'est en leur honneur que nous poursuivons le travail sur l'histoire et le patrimoine de nos villages.

Alors, voilà, je voudrais à toutes ces familles endeuillées souhaiter très sincèrement une année 2024 plus sereine, avec moins de tristesse, une année qui ne nous amène pas à oublier mais à retrouver malgré tout, la vie qui continue... et souhaiter à l'ensemble de la population de notre commune comme à l'ensemble des présents ici d'avoir, comme on dit, la pêche, et la santé !

Histoire et patrimoine ... Après le sentier des hameaux abandonnés, le Musée à Ciel ouvert, le sentier des Remues, après le livre « les hameaux de l'envers de St Alban des Villards », après les deux expositions dans la petite chapelle du Bessay, nous devons éditer cet été un second ouvrage, « évolution paysagère d'une commune de montagne », avec sûrement le dernier samedi de juillet consacré à sa découverte. Ces actions patrimoniales, si elles sont importantes pour nous, sont aussi une façon de retenir nos visiteurs, de les intéresser au pays, de les conduire à marcher avec nous.

Et je veux tout de suite remercier tous ceux qui œuvrent bénévolement, que ce soit au sein d'une association ou de façon individuelle, à l'entretien des sentiers et des paysages, complétant très utilement l'action du SIVAV. Une dynamique de développement concerté des activités de pleine nature se met en place, et nous essayons de travailler dans le respect des différents usages de la montagne, élevage, chasse, randonnée... merci à tous ceux qui s'associent à notre réflexion sur ce sujet, parmi lesquels l'ACCA et son président.

Sur notre budget 2023, l'opération sentier des Remues s'est élevée à 5460 €, nous attendons une subvention européenne de 3 746,56 € via le programme LEADER Espace Belledonne.

Puisque nous parlons budget : en 2023, un poste de dépenses important aura encore été la voirie, avec la seconde tranche de la route du Planchamp pour un montant de 102 276 € TTC de travaux, incluant des rehausses de tampons au 1^{er} Villard, effectués par l'entreprise Eiffage. Ainsi nous avons pu au fil des années 2021, 2022 et 2023 intervenir sur la voirie dans plusieurs hameaux de la commune.

Au-delà de cette réfection totale de voirie, si j'avais à caractériser l'année 2023, je dirais qu'elle a été dans notre commune une **année d'entretien**.

Quelques exemples :

Entretien par rapport aux risques naturels :

Le secteur du ravin du Crey Blanc a fait l'objet en 2023 d'un complément d'investigation, après le diagnostic fait en 2022 et présenté lors d'une réunion publique. Le bureau d'études ANTEA a conduit des recherches d'eau sur le secteur du Mollaret, afin de déterminer l'opportunité d'installer des tranchées drainantes subhorizontales pour éloigner l'eau du hameau du Premier Villard. Nous avons, après concertation avec M. Renault qui a conduit ces recherches, renoncé à une telle installation. Non pas tant en raison de son coût qu'en raison de l'incertitude sur la profondeur à laquelle il faudrait intervenir. L'eau est là, mais jusqu'où faut-il descendre pour être efficace ? Cela reste actuellement une variable mal connue.

Nous nous sommes donc efforcés, cette année, de maintenir en état les drains, buses, aqueducs que nous avons réalisés en 2021, avec une intervention de l'ONF au printemps (1 256, 36 € sur le budget fonctionnement), un appel à deux semaines complémentaires d'employé contractuel en novembre ; un passage régulier de notre employée Chantal Bellot Mauroz et un coup de main aussi du GAEC de la Fia. Nous avons jusqu'à présent passé les grosses pluies de cet hiver trop doux sans trop de dégâts dans ce secteur-là, mais on sait pertinemment que nous ne sommes pas à l'abri... nous ne sommes que fin janvier. Les épisodes météo nous ont causé en revanche un éboulement sur la route du Truc et nous traiterons avec nos voisins de St Etienne de Cuines un ravivement à l'aval de la piste du Monthyon, qui nous a conduits, Dominique Lazzaro et moi, à prendre un arrêté d'interdiction de circulation qui ira au-delà de la période d'enneigement.

Entretien des hameaux, nous avons cette année tenté une expérience en lançant un appel d'offres sur un groupement de commandes dans lequel pouvaient s'inscrire particuliers et commune, pour nettoyer des terrains proches des habitations, que les propriétaires ont des difficultés à entretenir. C'est l'entreprise de Christophe Hémerly qui a proposé les meilleures conditions. Il est donc intervenu sur presque un hectare pour des frais à partager de 6 977 € (somme à charge des particuliers 3930,82 €, la commune ayant à charge ses propres terrains, par exemple le passage tout au long de la canalisation d'égouts au 1^{er} Villard). C'est une action assez compliquée à mener, tant pour la mairie que pour l'entreprise. Il convient bien sûr de solliciter l'accord des propriétaires, d'indiquer une fourchette de prix prévisionnel, parfois pour des parcelles de moins de 100m², en indivision... il faut des visites de terrain de l'entreprise, parfois avec le propriétaire, parfois avec la mairie, et la commune a conduit la re facturation aux particuliers. Le jeu en vaut la chandelle, il nous faut maintenant voir dans quelles conditions on peut reconduire une telle expérience, rendue nécessaire hélas par ce

que j'évoquais au tout début de mon propos : le vieillissement et tout doucement le départ de nos aînés, qui savaient manier la faux et les outils agricoles.

Dans l'opération, quelques sommes sont aussi restées à charge de la commune faute d'arriver à retrouver les propriétaires. On touche là une question qui demande dans nos communes beaucoup de temps et d'énergie, celle du foncier. Nous avons essayé en 2023 de régulariser encore des situations non réglées datant de plusieurs décennies : je citerai l'exemple de la reprise et mise en œuvre d'une délibération datant de 1995 acceptant la vente d'une parcelle communale pour la construction de la microcentrale du Pont du Bouchet. Nous devrions arriver à régler aussi en 2024, suite aux démarches 2023, l'acquisition auprès des domaines des terrains venant d'une succession vacante, que nous devons entretenir juste sous la mairie, et je pense prendre prochainement un arrêté de classement en bien sans maître d'une propriété bâtie. Tout cela, c'est la vie quotidienne d'une mairie de petite commune, c'est parfois bien compliqué, mais c'est aussi une façon de répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience ; exploiter le foncier au cœur des villages plutôt que d'étendre des constructions.

Entretien de la forêt communale : notre forêt du Nant, vous le savez, se régénère mal. Nous avons depuis plusieurs années fait différentes actions avec l'ONF pour la renouveler, dont des plantations, en introduisant d'ailleurs un pourcentage de feuillus. Un entretien manuel doit être fait pendant les premières années après plantations, cela représente en 2023 une dépense de 10 341 €.

Je viens donc de citer des actions d'entretien...

Mais 2023 a été aussi l'année de la construction de la microcentrale du Merlet, gros chantier porté par la SEM dans laquelle la commune est majoritaire. La microcentrale est prête à fonctionner et sera mise en service en mai. Les entreprises Midali et Mauro ont respecté le cahier des charges, en particulier en ce qui concerne la gêne aux usagers. Je remercie l'alpagiste et sa bergère qui ont travaillé en parallèle du chantier avec patience, ainsi que les habitants qui avaient bien sûr plus de trafic de camions que les autres étés, en particulier au 1^{er} Villard. La commune a bénéficié de la maîtrise d'œuvre de la SEM pour réaliser une remise en état du réservoir d'eau non potable des fontaines qui alimente tous les hameaux sauf le 1^{er} Villard et le Pied des Voûtes, avec remise à niveau du décanteur, reprise de la maçonnerie du mur extérieur, remplacement de la vanne de vidange et des deux tampons d'accès, remplacement de la conduite de distribution sur 130 ml depuis le décanteur en direction du chef-lieu le tout pour 30 480 € TTC. Tout est prêt pour que l'eau des fontaines soit prise par piquage sur la conduite forcée lorsque celle-ci sera en charge, l'ancien dispositif restant cependant utilisable. En 2024, nous nous pencherons sur le réservoir du 1^{er} Villard et la question de son alimentation. Dans le cadre des mesures compensatoires envers l'alpagiste, une amélioration du parc de tri aux Granges a été réalisée pour 1680 €, portés donc par la SEM.

Mais évidemment l'eau potable est une priorité, et près de 8000 € ont été consacrés à la gestion du réservoir d'eau potable. Nous devons maintenant travailler avec nos voisins de St Colomban à la protection de la source des Roches, qui nous alimente.

Et 2024 ?

Pour 2024, deux gros chantiers d'investissement sont lancés.

1- Pour le café du Merlet, après différentes phases d'étude, réflexion et concertation, nous arrivons à un projet de requalification / réhabilitation de ce bâtiment.

Sont prévus :

- L'aménagement du rez-de-chaussée en salle communale/salle de réunion (~ 70 m²) et ses annexes associés (~40 m²) ;
- L'aménagement en étage de deux logements pour des locations permanentes, sur des surfaces de 40 et 90 m², avec création d'un accès indépendant par l'extérieur.
- Pour l'instant, une simple « remise en état » de l'écurie/cave afin de s'en servir comme lieu de stockage de manière provisoire et local technique, sa fonction finale n'étant pas encore arrêtée.

Les choix d'aménagement retenus participent de la volonté de maintenir la vie associative et ses animations porteuses de lien social et s'inscrivent simultanément dans la volonté exprimée par les élus de conforter le nombre d'habitants permanents, dans le cadre de la révision en cours du PLU. Ce projet qui porte sur un café désaffecté devenu propriété communale en 2003, qui offre plus de 300m² de surfaces aménageables, réparties sur plusieurs niveaux, est en cohérence avec les aménagements portés depuis plus de 20 ans : dynamisation de l'auberge communale, petit parc locatif que la maison Merlet viendrait compléter par un logement assez grand (T4) pour accueillir une famille, utilisation de l'énergie bois avec la chaufferie à laquelle le bâtiment sera raccordé, maintien d'un tissu associatif en lien avec le développement d'un tourisme doux, axé sur le patrimoine architectural et naturel.

-

C'est un projet financièrement lourd pour la commune, avec une estimation de travaux à 929 184 € HT. Nous avons déposé des dossiers auprès de l'Etat, pour une dotation DETR, auprès du département, sur une ligne FDEC, auprès de la Région, sur le contrat Bonus Ruralité, et un dossier Fonds vert, sur la fiche action recyclage foncier. Nous sommes en attente de réponse et il est certain qu'elles conditionneront la conduite de l'opération, en espérant que son intérêt sera compris par les financeurs.

2- Nous avons eu la désagréable surprise, en 2022, de voir s'ouvrir une fissure dans le parking et dans la piste d'accès au nouveau cimetière, entraînant un basculement du mur le plus important, le mur 3. Par ailleurs, les éléments de bois installés en 2012 et 2013 vieillissent très mal. Nous sommes donc contraints de réinvestir sur le nouveau cimetière pour un montant prévisionnel de 250 000 HT et ce sera l'occasion de reprendre les murs et couvertines de nos anciens cimetières, pour un montant estimé de 102 000 € HT. Nous avons là aussi déposé un dossier de demande de subvention FDEC et DETR.

Vous l'aurez compris, mon propos cette année n'est pas un bilan budgétaire mais, davantage, un point d'orientation. Je vais donc simplement rappeler que je vous ai donné ici des montants de travaux, auxquels s'ajoutent pour chaque investissement les frais d'étude, de topographie et prospective, de maîtrise d'œuvre, que ce soit pour la route du Planchamp, le café du Merlet, le cimetière, le ravin...

En matière d'orientation, je voudrais rappeler la nécessité -et mes collègues maires savent que je le fais parfois avec une certaine virulence à la 4C, de faire que la vie dans nos communes de montagne ne soit pas plus compliquée qu'ailleurs. J'ai interpellé en novembre et décembre sur le sujet de la téléphonie Monsieur le Préfet, Madame la Députée, le Conseil Départemental, les services d'Orange et Savoie connectée, car j'avais vraiment le sentiment d'être dans un territoire oublié... L'opérateur Orange a été assez réactif par rapport à cette interpellation, avec réparation de deux poteaux sur 3, et des journées d'intervention pour retendre les câbles.

Par ailleurs nous travaillons sur la question de la mobilité, avec les CCAS de St Alban et St Colomban et la 4 C. L'idée de remettre en service une liaison de transport collectif avec la Chambre fait son chemin.

Pour finir sur une note plus festive, je voudrais vous rappeler quelques événements d'ores et déjà programmés, qui permettront d'heureux moments de détente, de convivialité, et de culture.

9 février veillée de velours

13 avril ateliers vocaux et chorale kilométrique

20 avril concert dans notre église, cor et orgue

Remerciements

Employées communales qui assurent dans une petite commune des tâches d'une grande polyvalence

Bénévoles, représentants Associations, qui sont le tissu de nos communes

Enseignante et ses élèves, toujours présents le 8 mai, le 11 novembre...

Elus du CM, qu'un statut de l'élu arrangerait grandement car il est bien difficile d'être élu municipal à Saint-Alban-des-Villards quand on n'est pas retraité...

Et Marc Vuillermoz, notre restaurateur du Triandou !